

## Accessibilité des formations

Nous vous invitons à nous signaler par mail tout handicap ou besoin spécifique, afin d'étudier ensemble les adaptations possibles. Votre contact :

*Marie-Aude Millet, Référent Handicap Formation.*  
Mail : [formation.actee@fnccr.asso.fr](mailto:formation.actee@fnccr.asso.fr) - Tel : 06 27 59 23 51

### Son rôle est de :

- Vous accueillir et de comprendre votre situation,
- Définir avec vous les adaptations possibles et raisonnables pour que la formation vous soit accessible,
- Piloter le déploiement des aménagements et les suivre de bout en bout, notamment avec le personnel et les intervenants de l'entreprise,
- Rester votre point de contact tout au long de la formation, et après,
- Solliciter les acteurs dédiés au Handicap, pour des conseils afin de définir les adaptations et / ou des financements,
- En fin de formation, réaliser un bilan et intégrer des améliorations en interne,
- Vous orienter vers les acteurs dédiés au Handicap, de manière générale,
- Informer et sensibiliser le personnel et les intervenants aux problématiques de Handicap, à leur arrivée dans l'entreprise,
- Editer à leur attention une communication à l'issue de chaque dossier Handicap traité, à la suite du bilan, pour leur rappeler les engagements de l'entreprise.
- Sécuriser que la mention du Handicap est présente dans les communications de l'entreprise, lorsque nécessaire.

### Les Intervenants et collaborateurs d'ACTEE dédiés à la formation sont sensibilisés au Handicap, leur rôle est le suivant :

- Accueillir les demandes et les orienter vers le Référent Handicap,
- Contribuer à la demande aux réflexions sur les adaptations possibles et raisonnables,
- Déployer les aménagements définis, et sécuriser la bonne information des parties prenantes (vous, l'intervenant, ... et le Référent Handicap).
- Remonter les difficultés qu'ils peuvent être amenés à identifier, afin que le Référent Handicap les prenne en charge.
- Adaptations des formations.

### Pour rendre possible ou améliorer votre accès aux formations, ...

*1/ Nous commençons par faire le point sur vos besoins individuels.*

ACTEE n'est pas autorisé à vous questionner sur la nature du handicap ou de la maladie. Ce qui nous intéresse en revanche, c'est de connaître vos contraintes, besoins particuliers, contre-indications médicales, difficultés d'apprentissage, etc...

*2/ Puis, nous définissons une liste d'adaptation à mettre en œuvre, telles que celles définies ci-dessous :*

- Location d'une salle de formation dans un espace conforme PMR / ERP.
- Processus administratifs adaptés : appels téléphoniques en complément des emails, courrier papier en remplacement des emails, ...
- Adaptation des supports de formation, qu'il s'agisse des supports diffusés en séance, ou distribués en cours et en fin de séance. Par exemple, via une impression « en gros caractères » (typographie, taille des caractères, mise en page adaptées).
- Solution de participation hors Extranet, pour les Questionnaires notamment.
- Accueil et assistance logistique pendant les formations pour assurer votre confort et votre sécurité. Il s'agit d'aller vous chercher pour vous mener à la salle, de vous aider au repérage et au déplacement, de vous accompagner vers les sanitaires, etc ...
- Adaptation du rythme de la formation et des pauses.
- Adaptation des échanges lors des rencontres : identification des personnes intervenants par exemple en levant la main, bâton de parole, etc...

*3/ Si cela est nécessaire, nous prenons contact avec des acteurs du Handicap en mesure de nous conseiller, et peut-être de prendre en charge financièrement des aménagements.*